

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

5 juin 2020

Dossier complet le :

5 juin 2020

N° d'enregistrement :

2020_9813

1. Intitulé du projet

1er boisement en peupliers suite à arrêt de l'agriculture.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

<input type="text"/>																			
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c	1er boisement d'une superficie supérieure à 0,5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Plantation de peupliers, selon les recommandations techniques et environnementales en vigueur.

4.2 Objectifs du projet

Suite à l'arrêt de l'exploitation agricole des terrains (culture de maïs) :

- Poursuite de l'entretien des parcelles
- Valorisation de cet entretien par la production de bois d'oeuvre de peuplier, demandé par des entreprises locales
- Amélioration de l'aspect paysager et de la biodiversité par l'arrêt de l'agriculture et le boisement
- Maintien des points d'intérêt environnemental présents sur la propriété : haies, bois, fossés, etc.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol par décompactage de la zone à planter (pas de retournement) ; éventuellement en travail localisé - en fin d'été ;
- Plantation de peupliers à 7 x 7 m d'écartements (densité +/- 200 plants / ha) - entre décembre et mars ;
- Maintien des haies, arbres, bosquets existant sur et en pourtour de la zone à boiser ;
- Respect des distances recommandées (5 à 7m) des limites de parcelles, haies, fossés, etc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la plantation :

- entretiens du sol par travail superficiel, chaque année au printemps (pas de recours au désherbage chimique)
- taille de formation et élagages progressifs, en 3 à 4 passages entre 2 et +/- 8 ans, pour atteindre +/- 7 m sous branches
- coupe des peupliers envisagée entre 15 et 20 ans selon croissance (pas de coupe d'éclaircie intermédiaire)
- circulation d'engins sur sol ressuyé ou sec pour éviter ornières et tassement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Evaluation d'incidences / Demande d'autorisation pour 1er boisement de plus de 1 ha en site Natura 2000 en Gironde (voir dossier en annexe 7).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie à boiser (ensemble d'un seul tenant)	+/- 4,2 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Izon (33450)

Impasse de la Grande Palu

Parcelles cadastrales :

A 48 à 57

A 59, 60

A 70

A 74 à 84

A 108

A 111 à 117

A 886 à 889

A 904 (partie)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°22'39" O Lat. 44°56'02" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Inondation de la vallée de la Dordogne - secteur de Bourg à Izon. Les parcelles concernées sont situées en zone rouge de ce PPRN i, mais son règlement ne contient aucune contre-indication ni prescription concernant les boisements ou plantations d'arbres. Approuvé le 9/5/2005.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface à boiser est incluse dans le site Natura 2000 FR 7200682 : "Palus de St Loubès et d'Izon", et située contre sa limite Nord. La surface à boiser est située à quelques mètres au Sud du site Natura 2000 FR 7200660 : "La Dordogne".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'impact négatif. Au contraire, par rapport à l'usage précédent du terrain (agriculture), l'arrêt des intrants favorisera l'amélioration de la biodiversité, de la qualité du sol et des eaux. De plus, les continuités écologiques seront maintenues (bande périphérique non boisée, fossés, haies, ripisylve...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'impact négatif. Selon le Docob du site "Palus de St Loubès et d'Izon", aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire ne sont signalés sur la surface à boiser. Plusieurs habitats et espèces d'intérêt communautaire sont signalés à proximité de cette zone (Cf. annexe 7 : copie du dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000), mais le projet n'entraînant aucun rejet, et pas de circulation ou travaux en dehors de la zone à boiser elle-même, il n'est pas susceptible de perturber ces habitats ou espèces. Ceci vaut également pour le site "La Dordogne", proche mais non concerné.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet convertirait un espace agricole en espace forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement n'entraîne aucun risque sanitaire pour la flore, la faune ou les riverains.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toute forêt est soumise à des risques biotiques ou abiotiques. On ne peut que prévenir en partie ces risques, et/ou atténuer leurs conséquences, par la plantation d'essences adaptées au terrain et leur diversification. C'est ce qui sera appliqué ici.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic sera inférieur à celui engendré par une exploitation agricole.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les engins utilisés seraient équivalents à ceux employés pour une exploitation agricole des parcelles, et interviendraient plus rarement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, le rôle des forêts dans la captation et le stockage de CO2 atmosphérique est reconnu.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles ne sont pas visibles depuis les voies publiques ; en outre des peupleraies sont déjà présentes alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est l'arrêt de l'agriculture au profit de la sylviculture, mais les autres activités éventuellement possibles sur les parcelles ou alentours (chasse, promenade..) ne seraient pas perturbées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Plantation de la seule partie jusqu'ici agricole
- Bande non boisée de 5 à 7 m en pourtour de la plantation
- Maintien, entretien si nécessaire, des fossés, arbres isolés, bosquets, haies, ripisylve existant dans et autour de la zone à boiser (= maintien des continuités écologiques et diversification au sein de la plantation)
- Très forte réduction voire arrêt des intrants : pas de recours au désherbage chimique ; fertilisation nulle ou très réduite (le cas échéant : entre 1ère et 3ème année, 1 ou 2 apports, limités au pourtour des plants, dose très faible)
- Le cas échéant, recommandation d'enlèvement des éventuelles protections contre les animaux après 3 ou 4 ans.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- il suit les recommandations techniques et environnementales pour ce type de boisement et sur ce type de milieu
- il favoriserait l'amélioration de la biodiversité, de la qualité du sol et des eaux, par rapport à l'usage agricole précédent
- il n'est pas susceptible d'effet négatif sur les habitats ou espèces présents ou potentiels à proximité de la zone à boiser (absence de rejet, de circulation, de perturbation en-dehors de cette zone)
- il n'y a pas d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire sur la surface à boiser elle-même, mais les milieux présentant un intérêt environnemental y seront maintenus (fossés, haies, ripisylve, etc.).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : copie du dossier d'évaluation d'incidences / demande d'autorisation pour 1er boisement en site Natura 2000 en Gironde, tel qu'adressé à la DDTM 33.

En lien avec les rubriques 4.4, 6 et 7 du présent formulaire.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Izon

le,

4 juin 2020

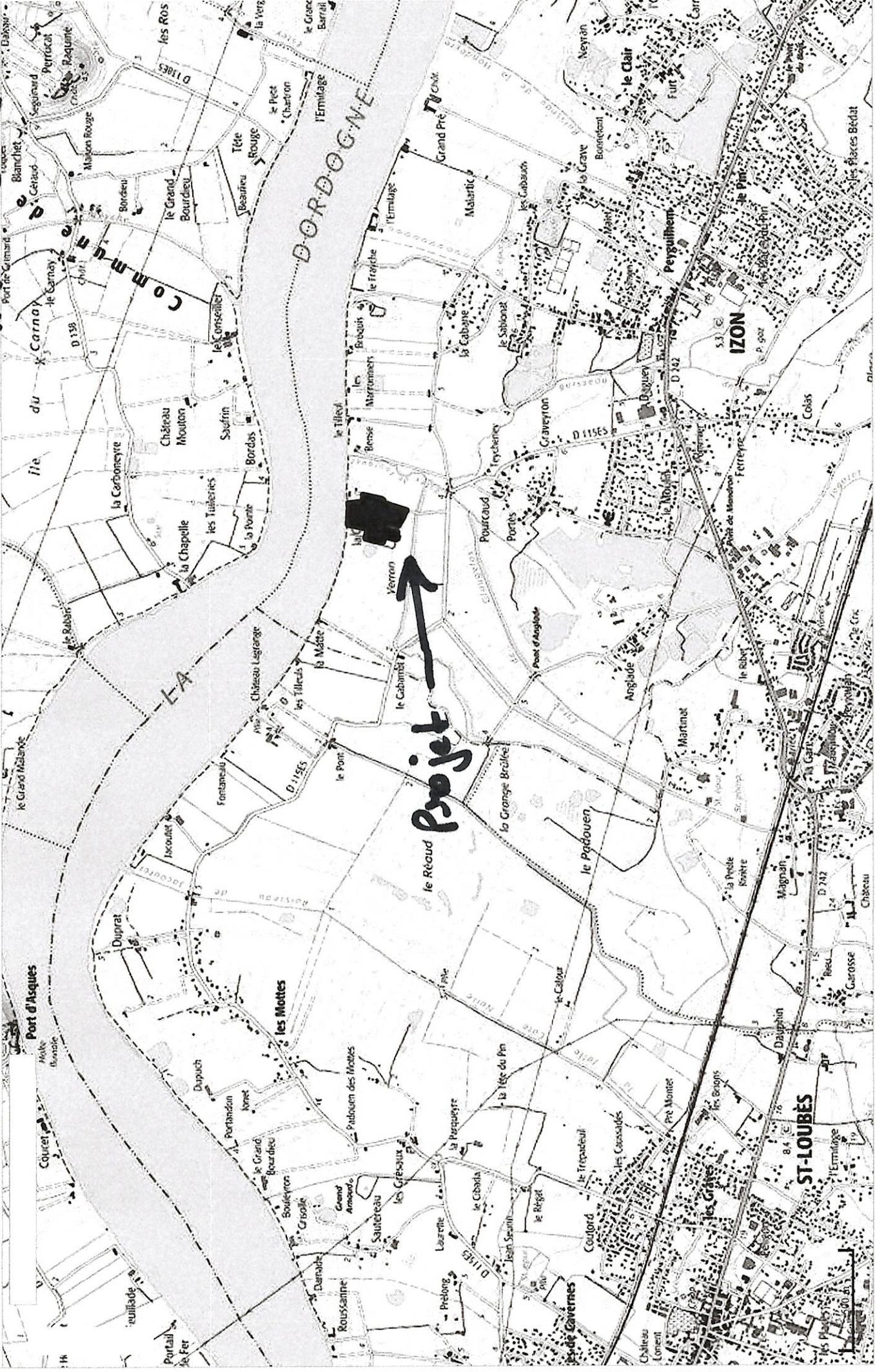
Signature



Annexe 2

Information sur...

Sélectionner une forêt

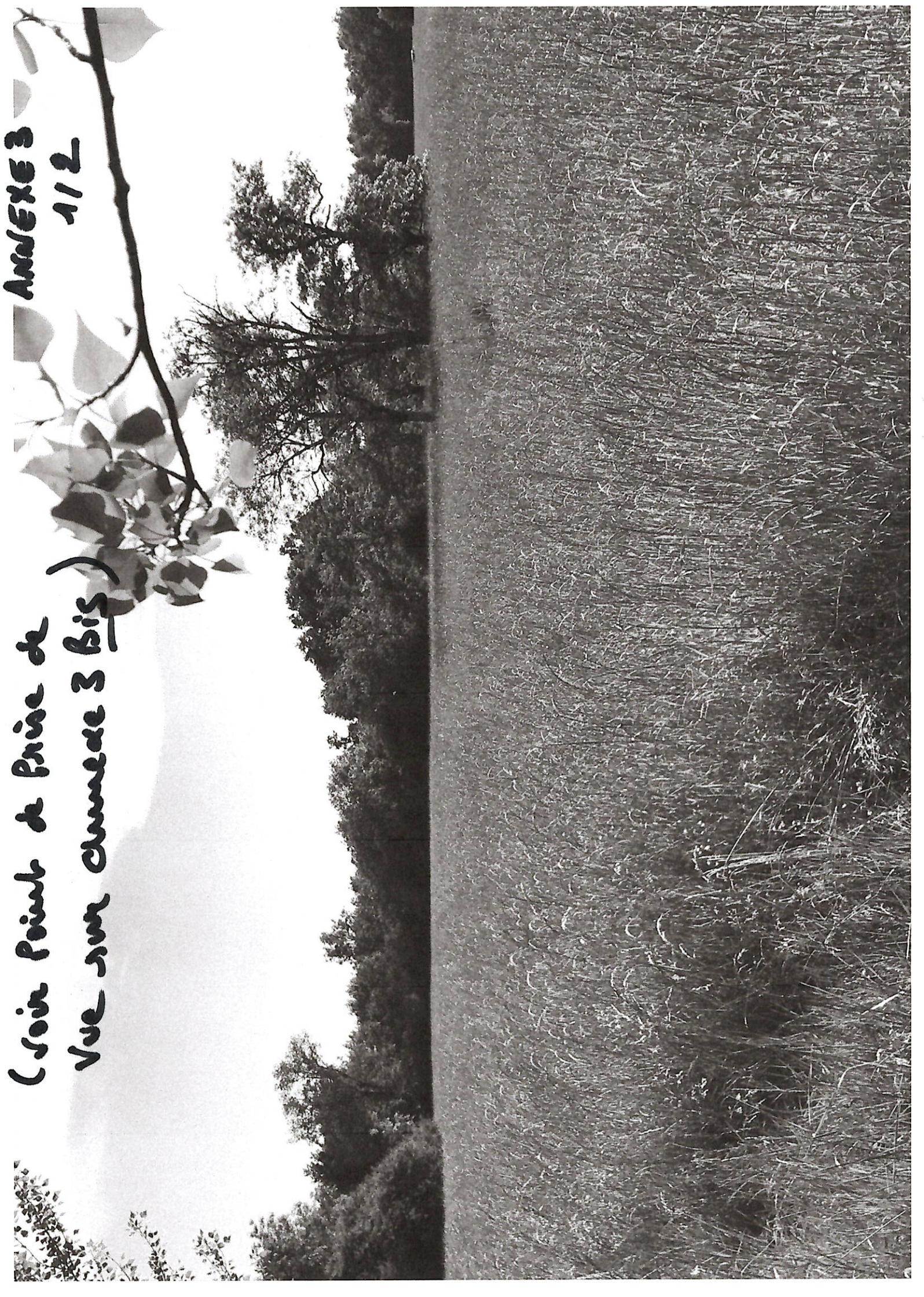


RGF93 : 435139, 6432068 WGS84 : 44°56'13.6"N, 00°21'30.4"W (44.9371, -0.3585) Surface : 4.21 ha

(voir point de prise de
vue sur chambre 3 bis)

ANNEXE 3

112



ANNEXE 3
212



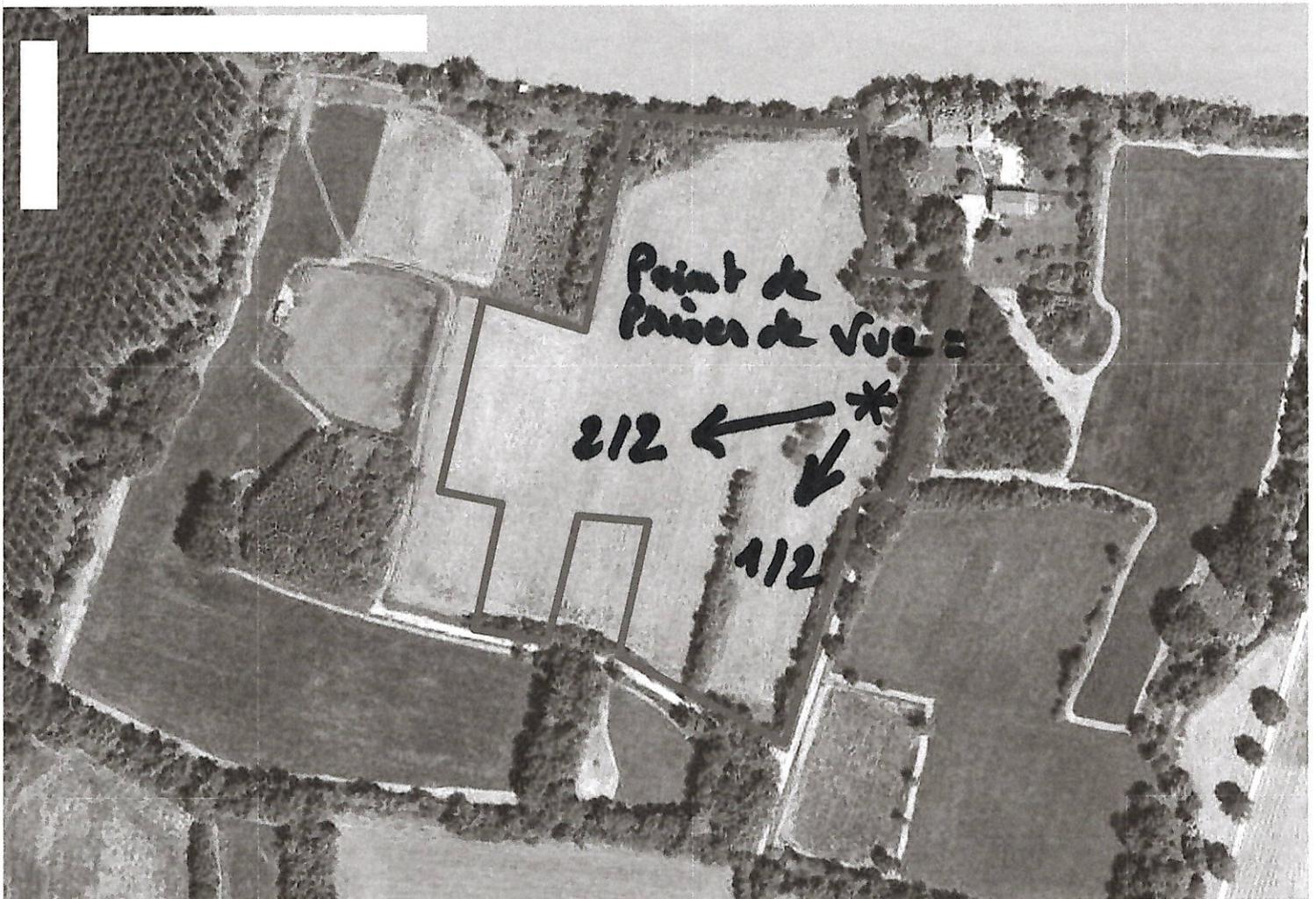
ANNEXE 3

Bis

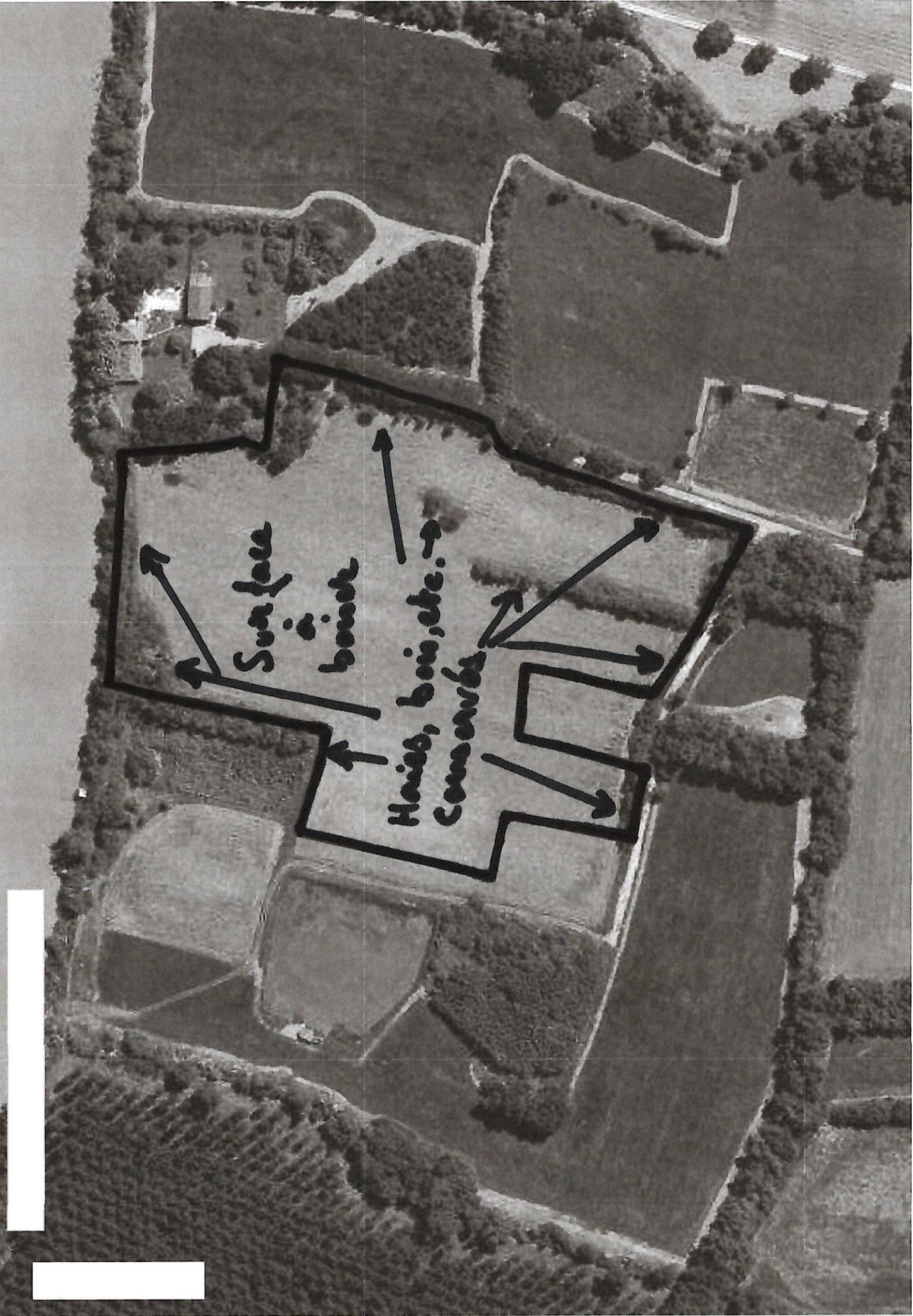


Sélectionner une forêt

Information sur...



ANNEXE 4



Surface à bois

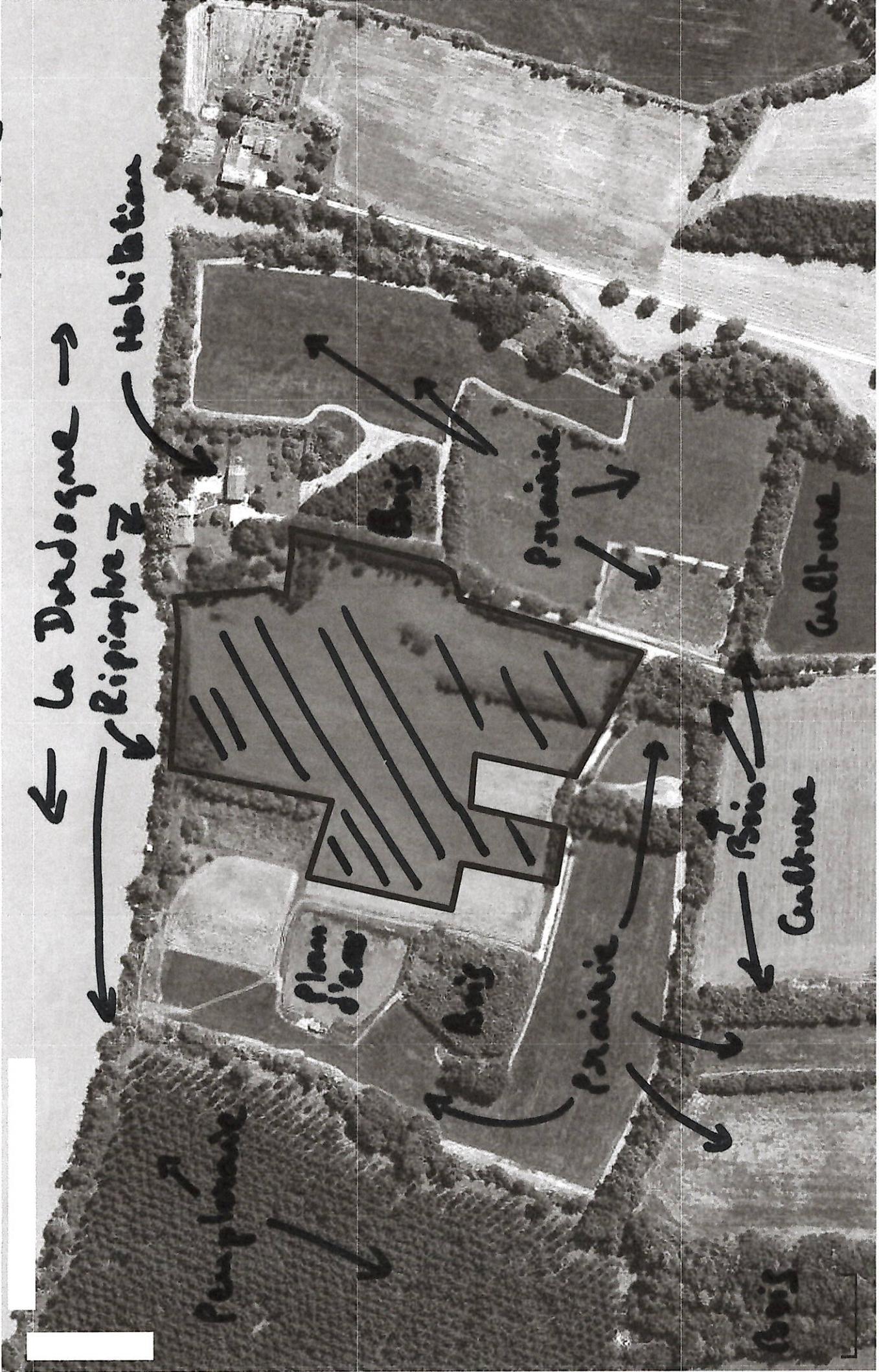
Haies, bois, etc. -> Conservés



ANNEXE 5

Information sur...

Sélectionner une forêt



RGF93 : 434223, 6432012 WGS84 : 44°56'10.5"N, 00°22'12.1"W (44.9363, -0.37) Surface : 4.21 ha

ANNEXE 6

Information sur...

Sélectionner une forêt



Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

Réalisation d'un premier boisement de plus d'un hectare

(Item n°6 de l'arrêté du Préfet de région du 9 mars 2012 relatif au régime d'autorisation propre à Natura 2000)

A l'intérieur de la majorité des sites Natura 2000, tous les premiers boisements de plus d'un hectare sont soumis à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (pour savoir si le site dans lequel vous souhaitez effectuer le projet y est soumis, veuillez vous référer à l'arrêté préfectoral n°2012/03/09-27 du 9 mars 2012, à retrouver sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Regime-d-evaluation-d-incidences>). Si le projet se déroule à cheval sur plusieurs départements, veuillez consulter l'ensemble des listes concernées.

Un boisement est un espace occupant une superficie supérieure ou égale à 1 ha comportant des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur d'au moins 20 mètres (définition de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière).

Ce formulaire permet de répondre à la question : « **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative¹ sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?** ». Il fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence significative. Il est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il a connaissance et des informations disponibles. Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Il doit être adressé à la direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde en tant que demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000. La réalisation des travaux pourra se faire après autorisation dans un délai maximum de 2 mois ou en l'absence de réponse au-delà de ce délai.

ATTENTION,

- La procédure au titre du régime propre Natura 2000 ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations (Code de l'environnement, Code rural, Code forestier...).

- L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier d'autorisation déposé pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'[art. L414-5-1 du Code de l'environnement](#).

- Si des espèces, des habitats ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont inclus dans le périmètre du projet, il est préconisé de modifier le périmètre du projet. En effet ce retournement nuirait aux objectifs de conservation du site Natura 2000.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, il est fortement recommandé de contacter l'animateur du site Natura 2000. (les coordonnées des animateurs sont disponible sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Contacts-animateurs-sites-utiles>). L'animateur pourra vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom, Prénom :
Nom de la société :--
N° PACAGE :--
Adresse :
Email :
Téléphone :
Type d'exploitation agricole :--
 Élevage Culture Autres :

ÉTAPE 1 : Description du projet

1.a. Localisation et cartographie

- Situation du projet :

Nom de la commune : Izon Code postal : 33450

Lieu-dit : « La grande Palu »

Références cadastrales :

Section : A Numéros : 48 à 57, 59, 60, 70, 74 à 84, 108, 111 à 117, 886 à 889, 904 (partie).
(îlot d'un seul tenant, surface totale : ± 4,2 ha)

Référence de(s) îlot(s) PAC concerné(s) :(joindre une copie du RPG) : --

N° ou nom du site Natura 2000 concerné :

n° : FR 7200682 – Nom : Palus de St Loubès et d'Izon

Nb. La surface à boiser est également située à proximité du site FR 7200660 "La Dordogne" (Cf. annexe 2). Mais il n'y a pas de contact direct, et le projet n'entraînant pas de rejets, ni d'interventions en dehors de la surface de la plantation, il n'est pas susceptible de perturbations sur des habitats ou espèces de ce site.

Surface totale du premier boisement (en ha) : ≤ 4,2 ha

Surface du premier boisement en site Natura 2000 (en ha) : ≤ 4,2 ha

Coût global du projet :-- €

- Cartographie du projet :

Veillez joindre une carte (au 1/10 000ème) permettant de localiser précisément la (les) parcelle(s) que vous souhaiteriez planter et le (les) site(s) Natura 2000 concernés.

Voir Annexes 1 et 2.

Conseil pratique : Vous pouvez obtenir les périmètres des sites Natura 2000 sur la carte interactive environnement du site internet DREAL (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map), sur Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>) ou encore dans le document d'objectif (DOCOB) du site concerné. Un tracé à la main de l'emprise du projet est suffisant.

1.b. Nature du projet

Description du projet (historique, essences des arbres, distance entre les pieds, gestion, présence d'un sous étage, de quel composition....):

Vous pouvez joindre si nécessaire une description plus détaillée du projet sur papier libre en complément à ce formulaire.

- Historique :

La surface concernée était jusqu'à présent consacrée à l'agriculture (maïsiculture ces dernières années).

- Projet :

Plantation de peupliers selon les recommandations actuelles.

1 à 2 cultivars recommandés pour cette surface de ± 4 ha d'un seul tenant -à choisir selon leur adaptation aux caractéristiques du terrain.

- Travaux envisagés pour la plantation :

Travail du sol sans retournement (décompactage ou potets localisés à l'emplacement des plants).

Plantation des peupliers à 7 x 7 m d'écartement (± 200 plants / ha), avec éventuellement filets individuels de protection contre les dégâts d'animaux.

- Travaux envisagés après la plantation :

Entretien annuel des interlignes par travail superficiel du sol (discage ou équivalent) les 5 à 8 premières années ; ensuite, espacement des entretiens (tous les 2 ans, ou 1 ligne sur 2...).

Tailles de formation et/ou élagages progressifs jusqu'à 7 m, en 2 à 4 passages entre la 2ème et la 8ème année, selon croissance.

Pas de coupe d'éclaircie. Coupe rase envisagée à partir de ± 15 à 18 ans selon croissance.

Nb.

- Maintien d'une bande non boisée en pourtour de la plantation (selon l'environnement : limite dégagée, haie, ripisylve...).

- Maintien (éventuellement entretien si nécessaire) des formations ayant un intérêt écologique : fossés, arbres isolés, bosquets, haies, ripisylve.

- La préparation avant plantation et l'entretien régulier du sol, tels que prévus, permettront le retour, sous les peupliers, d'une végétation herbacée équivalente à celle de la prairie naturellement présente (si entretenue) sur ce type de terrain.

L'effet du discage n'est présent que dans les semaines qui suivent. Passé 5 à 8 ans, les entretiens pourront être poursuivis, ou espacés dans le temps selon le but recherché. L'option d'entretenir le sol toujours dans le même sens permet le développement, le long des lignes de plantation, d'une végétation naturelle arbustive puis arborée, si souhaité.

Expliquer les raisons qui motivent le premier boisement :

Le propriétaire souhaite mettre fin à l'exploitation agricole de ses parcelles et améliorer la valeur paysagère et environnementale de sa propriété.

Le projet présenté offrirait un bon compromis production / environnement, sans inconvénients pour le milieu : production de peupliers sur les surfaces jusqu'ici consacrées à l'agriculture (arrêt des intrants : amélioration de la biodiversité, de la qualité du sol et de l'eau), et conservation des formations végétales existantes : arbres isolés, haies, ripisylve (diversité, continuités écologiques...).

Avez-vous étudié des solutions d'évitement ? **X Oui** Non

Si oui, lesquelles :

Maintien de l'agriculture ; abandon de la gestion : ces options ne correspondent pas à l'objectif du propriétaire (agrément, biodiversité, entretien, en compromis avec production de bois).

Calendrier des travaux: indiquer la période à laquelle vous souhaiteriez réaliser les différentes étapes de la plantation avec le plus de précisions possibles (début / fin, saison, jour/nuit).

Travail du sol avant plantation : en fin d'été (terrain sec) ; ± 2 jours

Plantation : entre décembre et mars (selon praticabilité de la parcelle) ; ± 3 jours

Discages (entretien des 1ères années) : en mai-juin (sol sec ou ressuyé) ; ± 2 jours

Gyrobroyages (entretiens occasionnels) : en fin d'été ; ± 2 jours

Tailles de formation : en hiver (à pied, pas d'engin) ; ± 4 jours

Elagages : en été (à pied, tracteur avec nacelle éventuels pour les élagages hauts) ; ± 4 jours

Coupe :(en été) : ± 5 jours

- Temps indicatifs des travaux pour l'ensemble de la surface

- Pas de travaux de nuit

- Pour tous travaux (y compris coupes), quelle que soit la saison : circulation d'engins sur sol sec ou ressuyé pour éviter ornières ou tassement.

Veillez à remplir cette fiche d'information pour chaque parcelle située dans le périmètre du projet.

N° de la parcelle : ensemble d'un seul tenant	
Vous êtes <input checked="" type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> mandataire (fermier,....) de la parcelle (joindre les justificatifs et si nécessaire l'accord du propriétaire ¹)	
Classement PAC de la parcelle :--	
Si il s'agit d'une prairie : Non La prairie est désignée à la PAC comme : <input type="checkbox"/> PN (Prairie permanente) <input type="checkbox"/> PT (Prairie temporaire de plus de 5 ans) <input type="checkbox"/> Lande Est-elle contractualisée en MAEC ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, préciser la nature du contrat MAEC :..... Est-elle semée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, préciser la nature du semis :..... Est-elle fertilisée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, préciser la nature et unités/ha : Est-elle traitée chimiquement ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, préciser la nature du traitement : Détenez-vous une parcelle qui n'est pas en prairie qui pourrait accueillir le projet ?	
La parcelle est-elle en contact avec un cours d'eau, y compris temporaire ? : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON (pas la partie à boiser)	Nom du cours d'eau (si connu) : --
La parcelle est-elle en pente vers un cours d'eau, y compris temporaire ? : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
La parcelle est-elle en contact avec un fossé <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, combien : 1	
La parcelle est-elle inondée régulièrement ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Y a-t-il des dépressions humides sur la parcelle ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Y a-t-il présence de mares et/ou d'étangs sur ou en contact de la parcelle ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	
La parcelle est-elle drainée ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Un drainage de la parcelle est il prévu ² ? <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
La parcelle est-elle située dans un site pour la préservation du paysage ³ : <input type="checkbox"/> CLASSE <input type="checkbox"/> INSCRIT <input checked="" type="checkbox"/> AUCUN	
Le boisement est-il accompagné d'un arrachage ou de la coupe :	de haies : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, préciser le linéaire concerné : --
	d'arbres : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si oui, préciser le nombre d'arbres concernés : --

¹ L'accord du propriétaire est obligatoire suivant l'article L. 411-29 du code rural.

² Les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique.

³ Les travaux en sites inscrits sont soumis à déclaration préalable et les travaux en sites classés sont soumis à autorisation préalable.

ÉTAPE 2 : Description des enjeux de la zone d'implantation

L'importance de l'impact d'un projet peut être différente en fonction de la sensibilité de l'environnement où il se déroule. Il convient donc de faire un état des lieux succinct.

2.a. Usages actuels sur la zone de réalisation du projet

Quelles sont les autres activités qui peuvent se dérouler (régulièrement ou de manière occasionnelle) à l'endroit où vous souhaitez réaliser votre projet ? Cocher les cases correspondantes.

Aucune

Chasse

Pêche

Sport & Loisirs

Agriculture (abandonné)

Pâturage / fauche

Sylviculture

Décharge sauvage

Constructions ou campings, zone non naturelle :

Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

Nb. Le cas échéant, le changement d'usage n'empêcherait pas les activités annexes (chasse, promenade, etc.), sur et alentour des parcelles.

2.b. Caractéristiques des enjeux d'intérêts communautaire du ou des sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 ont été mis en place pour **protéger des espèces (animales ou végétales) ou des milieux naturels (habitats) exceptionnels** et dans son ensemble Natura 2000 vise à construire un **réseau** européen des espaces naturels remarquables.

Conseil pratique : Utilisez les cartes disponibles sur le site internet SIGENA (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map) pour obtenir les espèces et habitats présents sur le(s) site(s) Natura 2000 dans le(s)quel votre projet s'inscrit. Ou bien, il vous est possible d'utiliser le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, consultable sur <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Sites/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>.

Listez ci-dessous les espèces, habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ou prioritaire identifiés sur les parcelles concernés par le projet ainsi que sur les parcelles voisines.

• Les espèces animales :

Des **espèces animales** d'intérêt communautaire ou leurs **habitats** ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? OUI NON

Si oui, lesquelles ? :

Selon les éléments du Docob :

a) Sur l'ensemble de la surface à boiser il n'est signalé aucun habitat ou espèce d'intérêt communautaire (Cf. annexe 5).

b) A proximité, mais hors de la surface à boiser (et hors des limites cadastrales du projet) ont été identifiés des habitats potentiels d'espèces d'intérêt communautaire (Cf. annexe 3) :

- 2 bosquets près des coins Sud-Ouest et Sud-Est de la zone à boiser : Grand Capricorne, Lucane Cerf-Volant, Vison d'Europe.

- Plan d'eau près de la limite Ouest : Cistude d'Europe, Cordulie à corps fin, Loutre d'Europe, Vison d'Europe.
- Petite prairie près du coin Sud-Est : Cuivré des marais.

Nb. ces habitats seront tous séparés de la plantation par la bande non boisée périphérique + selon les zones, les haies existantes ou des surfaces de culture (propriété voisine).

Le projet n'impliquant pas de rejets (sur la zone ou alentours), et pas de travaux ou perturbations hors de la surface à boiser elle-même, il n'est pas susceptible d'effets négatifs sur ces habitats et espèces.

- Les espèces végétales :

Des **espèces végétales** d'intérêt communautaire ont-elles été identifiées à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? OUI **NON**

Si oui, lesquelles ? : --

- Les habitats d'intérêt communautaire :

Des habitats d'intérêt communautaire ont-ils été identifiés à l'emplacement ou à proximité du projet de premier boisement ? **OUI** ~~NON~~

Si oui, lesquels ? :

Selon le Docob, la surface à boiser, désignée « cultures avec marges de végétation spontanée » ne contient pas d'Habitat d'Intérêt Communautaire (Cf. annexe 5).

Les 2 bosquets évoqués plus haut, situés à quelque distance des coins Sud-Ouest et Sud-Est, sont cartographiés comme Habitat d'Intérêt Communautaire (91F0 « Forêts mixtes à Quercus Robur [...] » (Cf. annexes 3 et 5).

Comme déjà indiqué, ces bois ne sont pas concernés par le projet, ils en seront séparés par la bande non boisée + des haies et/ou des surfaces agricoles ; le boisement n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur eux.

- Observations personnelles :

Avez-vous observé des espèces particulières sur ou à proximité de(s) parcelle(s) concernées ? (exemples : amphibiens, reptiles crustacés, insectes, mammifères (chauves-souris, loutre, vison,...) oiseaux, poissons, plantes ? En quelle quantité ? Quelles étaient leur activité (alimentation, repos, reproduction).

Néant. La surface à boiser est restée en l'état suite à la dernière récolte de maïs.

Lors de la visite de terrain, il n'a pas été observé d'espèce végétale, ou d'indices de présence d'espèces animales, remarquables.

Veillez indiquer la localisation de ces espèces, habitats ou habitats d'espèces sur un plan à l'échelle de votre projet, vous pouvez vous appuyer sur la carte SIGENA (https://carto.sigena.fr/1/carriere_environnement.map)

Voir Annexes 3 à 5.

ÉTAPE 3 : Incidences potentielles du projet

Il s'agit ici d'analyser les impacts de manière graduelle : le projet en tant que tel, les effets du projet sur son lieu d'implantation et enfin les effets du projet à l'échelle du ou des sites Natura 2000 et de ses enjeux de conservation.

3.a. Effets prévisibles du projet

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet de premier boisement est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

Cocher les incidences prévisibles :

- Destruction d'une espèce d'intérêt communautaire.
- Perturbations des espèces d'intérêt communautaire dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).
- Perturbation temporaire possible d'un habitat (milieu de vie) d'espèces d'intérêt communautaire.
Quel milieu ? Sur quelle surface ?
- Destruction ou dégradation d'un habitat naturel d'intérêt communautaire.
Quel milieu ? Sur quelle surface ?
- Atteintes à la circulation des espèces du site ou du réseau Natura 2000, par la rupture de la continuité écologique du milieu naturel.
- Autres :

Commentaires :

La plantation ne mettrait en cause aucun habitat, espèce ou habitat d'espèce représentant un enjeu pour ce site.

De plus, la bande non boisée périphérique, ainsi que les haies, bosquets, ripisylves conservés sur les parcelles à boiser, offriraient diverses formes de continuité écologique (espaces ouverts ou couverts) entre les différentes zones alentours.

ÉTAPE 4 : Mesures d'atténuation des incidences

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, il doit être accompagné de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Il est important de considérer que bien que le périmètre du projet ne compte ni habitat, espèce ou habitat d'espèce d'intérêt communautaire, la fermeture du milieu menace des enjeux associés à la rupture de la continuité écologique du milieu naturel. Afin de limiter l'incidence du premier boisement sur les objectifs de conservation du site, vous serez tenu de respecter les prescriptions associées aux cas suivants :

Cas	Prescriptions
1- Mon projet contient des parcelles en bord de cours d'eau.	Maintien d'une bande enherbée ¹ ou non entretenue de 15 mètres par rapport à la limite supérieure de la berge
2- Mon projet contient des parcelles accolées à des fossés	Maintien d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres de part et d'autre des fossés
3- Mon projet contient des parcelles accolées à des haies	Maintien des haies et d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres de part et d'autre des haies
4- Des mares sont présentes dans le périmètre de mon projet	Maintien des mares et d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres autour des mares
5- Dans tous les cas	Maintien d'une bande enherbée ¹ de 10 mètres autour du projet

Bande non entretenue : Bande en « libre évolution »

Bande enherbée¹ : Bande en herbe non labourée et non fertilisée à valoriser par une fauche tardive après le 1^{er} juillet avec exportation.

De plus certaines mesures de gestion pourront également vous être prescrites.

Si votre projet s'accompagne d'autres mesures d'atténuation, veuillez les préciser :

- Recommandation d'enlèvement et évacuation des éventuelles protections contre les animaux, à la fin de la période de risque, soit vers ± 4 ans.

Veuillez joindre une carte présentant les mesures d'atténuation proposées.

Sans objet.

ÉTAPE 5 : Conclusion

L'animateur/trice du site Natura 2000 a-t-il/elle été contacté(e) ?

Oui - Nom et prénom de la personne contactée : -

Non

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Un projet ayant des incidences significatives sur les objectifs de conservation du site ne pourra pas être autorisé

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 ?

Je déclare que le premier boisement accompagné des mesures d'atténuation décrites ci-dessus n'aura pas d'incidences significatives sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 et je remets ce formulaire, accompagné de ses pièces au service instructeur. Il tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

Je déclare que le(s) premier(s) boisement(s) décrit ci-dessus aura/auront des incidences significatives sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000. L'évaluation des incidences doit être plus approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le(s) site(s) Natura 2000, ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour éviter ou réduire ces incidences. Un dossier plus complet doit donc être réalisé et transmis au service instructeur.

Justification de la conclusion :

- Au regard du présent dossier, on peut supposer l'absence d'impact négatif du projet sur la surface à boiser directement, comme sur les zones contiguës et *a fortiori* celles plus éloignées.
- Les habitats et espèces remarquables ou à enjeux localisées dans ce secteur sont situés sur des zones voisines de la zoner à boiser, sur lesquelles le projet n'entraînera pas de rejet ni de perturbation.
- Diverses formes de continuité écologique seront maintenues.
- Par rapport à l'usage actuel, le boisement de la surface concernée serait plutôt susceptible d'effets positifs sur la qualité du sol et de l'eau souterraine, la biodiversité et la quiétude.

Pièces obligatoires à joindre à ce formulaire :

une carte de localisation précise du projet au 1/10 000. Cette carte devra situer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site Natura 2000.

un plan à l'échelle de votre projet sur lequel apparaît la localisation des espèces, habitats ou habitats d'espèces qui sont répertoriés sur les parcelles où vous souhaiteriez réaliser la plantation.

une carte présentant les mesures d'atténuation des incidences du projet (sans objet)

Vous pouvez ajouter tout document que vous jugerez utile pour apprécier la situation.

Documents ajoutés : Néant

Je m'engage à attendre l'autorisation de premier boisement avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement. Au-delà de ce délai et sans réponse de l'administration, je pourrai réaliser le projet décrit et les mesures associées.

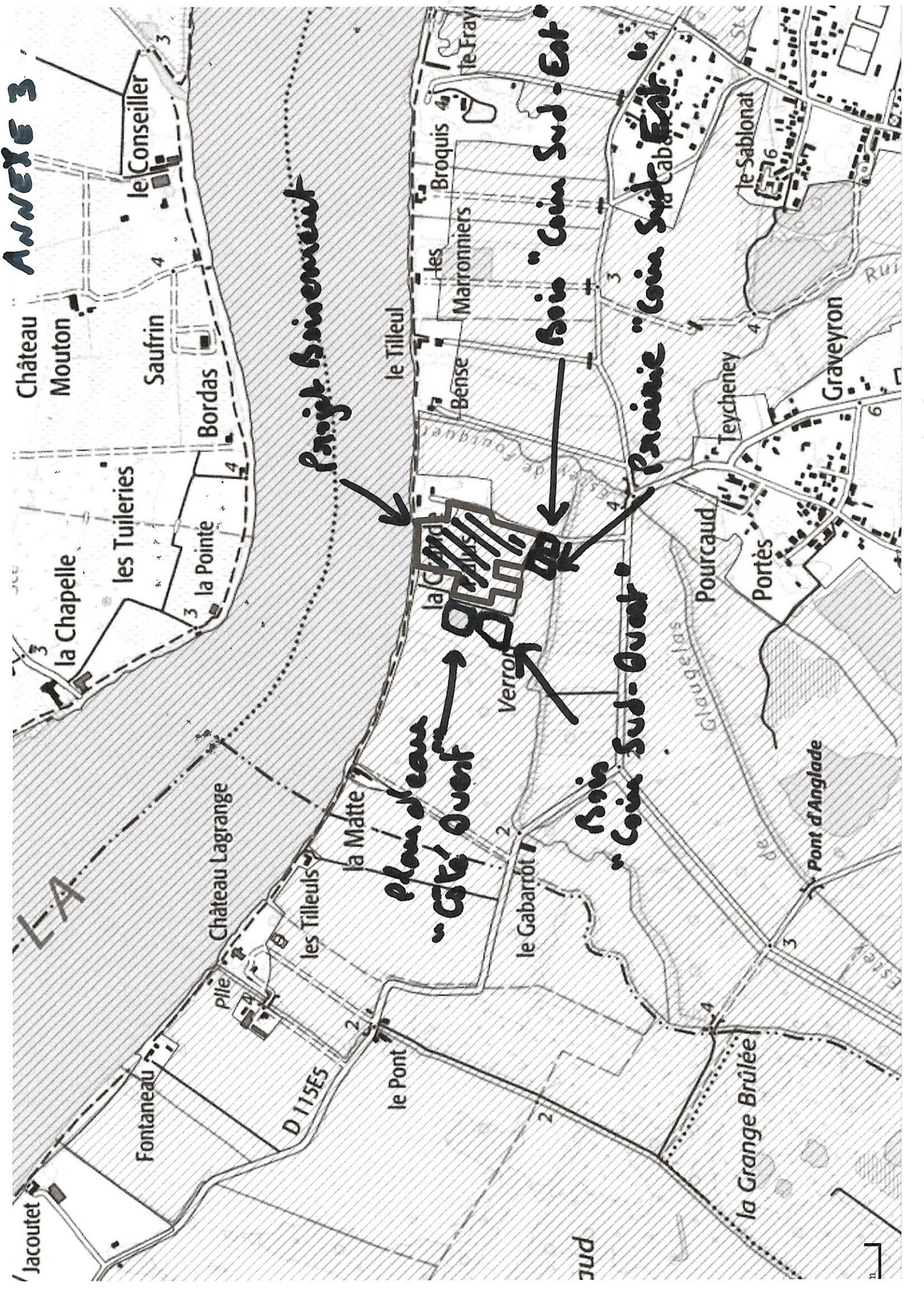
Fait à (lieu):

Le (date) :

Nom et signature (manuscrite) :



ANNEXE 3



Prêt bienement

Plan d'eau
"Côté Ouest"

Bois "Coin Sud-Est"

Bois "Coin Sud-Ouest"

Prairie "Coin Sud-Est"

la Chapelle
les Tuileries
la Pointe
le Conseiller
Château Mouton
Saufrin
Bordas

le Tilleul
Bense
les Marronniers
Broquis
le Fray

Teycheney
Graveyron
Portes
Pourcaud

Fontaneau
pille
D 115 E5
le Pont
les Tilleuls
la Matte
Château Lagrange

le Gabarrôt
le Pont
les Tilleuls
la Matte
Château Lagrange
Fontaneau
pille
D 115 E5
Jacouret
le Tilleul
Bense
le Gabarrôt
le Pont
les Tilleuls
la Matte
Château Lagrange
Fontaneau
pille
D 115 E5
Jacouret

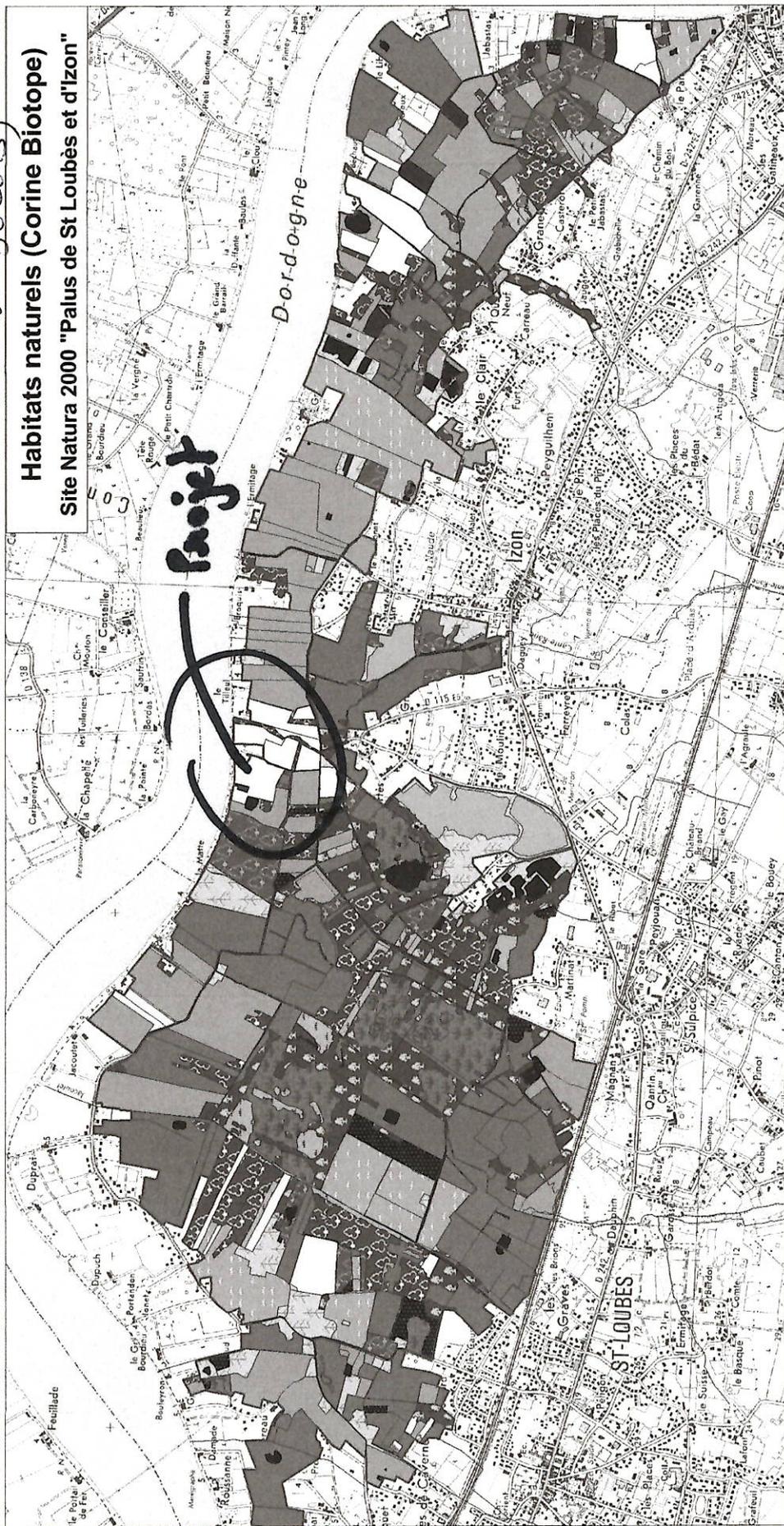
la Grange Brûlée

Pont d'Anglade



(Extrait de l'Atlas du D.O.C.B.)

Carte n°10 : Habitats naturels

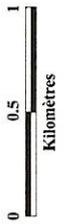


Habitats naturels (Corine Biotope)
Site Natura 2000 "Palus de St Loubès et d'Izon"

Bois

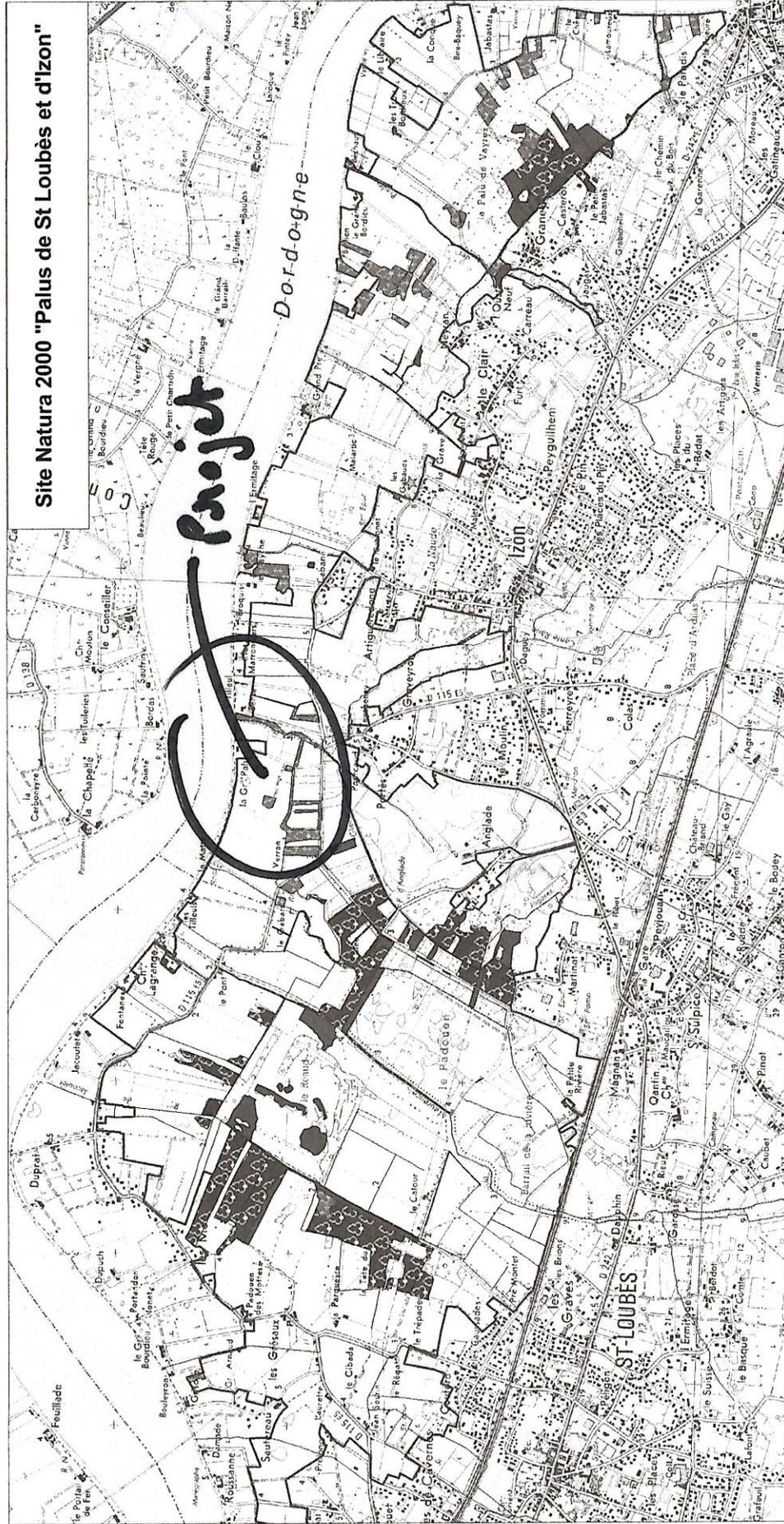
Légende

- Eaux eutrophes
- Eaux mésotrophes
- Bois marécageux d'Aulnes
- Forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- Forêts fluviales médio-européennes résiduelles
- Pâtures mésophiles
- Prairies à fourrage des plaines
- Réseau hydrographique
- Périmètre du site Natura 2000
- Prairies humides eutrophes
- Communautés à Grandes Laiches
- Roselières
- Lisières humides à grandes herbes
- Fourrés médio-européens sur sol fertile
- Cultures avec marges de végétation spontanée
- Plantations de peupliers
- Plantations de Robiniers
- Vergers
- Vignobles
- Terrains en friche
- Grands parcs
- Routes
- Bassins de décantation et stations d'épuration



Source : Scan 25, Corine Biotope

Carte n°12 : Habitats naturels d'intérêt communautaire



Légende

- Forêts alluviales à Aulnes et Frênes
- Forêts mixtes à Quercus robur (...)
- Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires (...)
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- Réseau hydrographique
- Périmètre du site Natura 2000

Habitats naturels d'intérêt communautaire



Source : Scan 25, Corinne Biotope

